

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 11 juillet 2016

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES GEIQ ET L'OPCAIM SIGNENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR FAVORISER L'ACCÈS À LA FORMATION DANS LE SECTEUR DE LA METALLURGIE

La Fédération Française des Geiq, représentée par son président, Héric Quettelart, et l'OPCAIM, représenté par Stéphanie Lagalle-Baranès, Directrice Générale, ont signé une convention de partenariat vendredi 8 juillet à Lyon, pour favoriser l'accès à la formation professionnelle dans le secteur de la métallurgie aux personnes peu ou pas assez qualifiées, ou en reconversion professionnelle.

Accueillis par Paul Rolland, Président de Métallurgie Rhodanienne, Thierry Barandon, Directeur Général de Métallurgie Rhodanienne, et en présence des représentants des Geiq industrie de la région, cette signature fut l'occasion de renforcer les liens entre la FFGeiq qui représente notamment les Geiq industrie et métallurgie, et l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Industries de la Métallurgie.

L'insertion professionnelle fait partie intégrante des missions des Geiq, et notamment des 11 Geiq industrie et métallurgie. En 2015, 286 entreprises du secteur adhéraient à un Geiq. Cette mobilisation a permis d'embaucher 379 salariés parmi lesquels 95 % ont obtenu une qualification, et 79 % sont sortis avec un emploi à l'issue de leur parcours (dont 64 % en CDI ou en CDD de plus de 6 mois).

Ces excellents résultats doivent être maintenus et les Geiq doivent être clairement identifiés comme des moyens de recrutement pertinents pour les entreprises industrielles. L'insertion en alternance est une priorité de la politique emploi formation définie par les partenaires sociaux de la métallurgie. La Fédération Française des Geiq et l'OPCAIM sont des partenaires privilégiés pour atteindre ces objectifs. De son côté, le fonds Agir pour l'insertion dans l'industrie (A2i), créé fin 2009 par l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie), contribue également à mettre en œuvre cette priorité de la branche sur l'insertion en alternance. Plus de 2,1 millions d'euros ont ainsi été engagés par le fonds A2i pour permettre la création ou le développement des Geiq industriels existants.

C'est pourquoi, un plan d'actions commun a été décliné autour de trois axes de coopération :

- **Contribuer à la consolidation des Geiq existants**, en maintenant le développement des contrats de professionnalisation, en valorisant les périodes de professionnalisation, et en développant l'apprentissage.
- **Intégrer les Geiq dans la réflexion et l'action** sur la qualité de la formation afin de renforcer l'accès à la formation des publics les moins qualifiés.
- **Promouvoir le dispositif Geiq dans les territoires**, notamment grâce à la valorisation des résultats sur les territoires et auprès des entreprises.

Une rencontre annuelle permettra aux deux organisations d'assurer un suivi et une évaluation de cette convention.

« Le conseil d'administration de l'OPCAIM a souhaité, depuis 5 ans, valoriser son intervention pour les alternants issus des GEIQ de la métallurgie. La convention que nous venons de signer vient ainsi formaliser un partenariat de qualité au service des entreprises de la métallurgie. En coordonnant nos actions, en garantissant à nos réseaux territoriaux respectifs des relations de proximité et de confiance, nous contribuons à l'insertion de personnes parfois peu qualifiées et éloignées de l'emploi et à la résolution de difficultés de recrutements rencontrées par les entreprises. Ensemble, nous contribuons à des démarches innovantes de diversité, d'alternance et d'intégration réussies. » indique Stéphanie Lagalle-Baranès, Directrice Générale d'OPCAIM.

« Nous sommes très fiers de ce partenariat qui prouve une fois de plus que les Geiq sont reconnus comme un dispositif de recrutement efficace. Ainsi, les Geiq industrie doivent poursuivre leurs missions auprès des professionnels du secteur de la métallurgie, et cela ne peut se faire sans l'aide de nos partenaires et surtout de l'OPCAIM. », indique Héric Quettelart, Président de la FFGeiq. Il ajoute également qu'à ce jour, 4 projets de Geiq Industrie et métallurgie sont à l'étude et devraient voir le jour à l'horizon 2016- 2017.

A PROPOS D'OPCAIM :

Organisme paritaire collecteur agréé de la branche de la métallurgie, l'OPCAIM est chargé depuis 1994 d'encourager et de faciliter le développement de la formation professionnelle continue des salariés des entreprises de la Branche. Son action est également étendue aux demandeurs d'emploi pour accompagner leur insertion ou leur réinsertion professionnelle.

A PROPOS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES GEIQ :

La Fédération Française des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification fédère l'ensemble des Geiq répartis sur le territoire national. Elle participe au développement et à la représentation de son réseau, ainsi qu'à l'attribution de la reconnaissance de la qualité de Geiq, en partenariat avec le ministère du travail.

Contact presse :

FFGEIQ : Marion VIRY – marion.viry@lesgeiq.fr - 01 46 07 33 33

OPCAIM : opcaim@opcaim.com - 01 40 54 22 73